5 - REFERENTIELS

REGISSEUR DE SPECTACLE ET D'EVENEMENT - ??? REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION CFPTS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel d'activités et de compétences est décrit dans le Guide des métiers du spectacle vivant / la technique de l'OPMQC-SV de janvier 2018

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence

Les compétences sont évaluées par les jurys de validation nommés pour leur expertise sur les compétences évaluées.

- Au regard des résultats attendus, des critères d'évaluation mesurables et objectivables, le jury de validation évalue chaque item de compétence en acquis, en cours ou non acquis :
 - Acquis l'objectif est pleinement ou globalement atteint : l'évaluation peut souligner quelques manques, mais le niveau d'autonomie attendu sur l'activité est satisfaisant.
 - o En cours l'objectif est partiellement atteint : l'évaluation souligne des manques, le niveau d'autonomie attendu est sans risque sur l'activité, mais n'est que partiellement satisfaisant.
 - o Non Acquis l'objectif n'est pas atteint : l'évaluation souligne des manques ou manquements présentant des risques importants, voire une mise en danger, le niveau d'autonomie pour l'activité est bien en deçà des attentes.
 - o Pour les items évalués en "En cours" ou en "Non acquis", le jury de validation motive son évaluation et précise ce qui lui a manqué pour que l'item soit évalué en "Acquis".
- La compétence est considérée comme certifiable lorsqu'elle recueille un minimum de 60% des items qui la composent en "Acquis", un maximum de 10% en "Non acquis".
- Le bloc de compétences est certifiable dès lors qu'il répond à ces mêmes exigences.
- Lorsque le jury de validation constate que les conditions ne sont pas remplies pour la certification du bloc de compétences, il peut proposer une validation des acquis en appel (VAA) : complément pour éventuellement revoir son évaluation. Le complément est alors adressé au jury pour avis ; l'avis est transmis au jury de certification en même temps que les différents éléments de certification.

- Le jury s'applique à préciser en toute bienveillance un commentaire général qui puisse servir : - au candidat, pour identifier ses acquis et continuer de développer ses compétences ; au jury de certification, pour mieux appréhender l'évaluation du jury de validation et décider de la certification.

Les blocs de compétences sont certifiés par le jury de certification sur présentation des documents attestant de l'évaluation des compétences par les jurys de validation.

Le jury de certification certifie d'office les blocs de compétences évalués comme certifiables. Pour ceux des blocs qui n'auraient pas satisfait aux exigences, le jury de certification est souverain pour décider de leur certification à partir du retour de l'éventuelle validation des acquis en appel et/ou de l'analyse de l'évolution des compétences du candidat au travers des différents jurys. Dans le cas où le jury se montre clément sur un critère, cette clémence s'applique à tous les candidats qui seraient dans la même situation.

L'organisme organisateur d'un jury de validation doit être en capacité de démontrer le respect des procédures suivantes :

- Pour le jury
 - o identification des dates de jury et de son organisation : formation du jury, ordre de passage des candidats, délibérations, bilan de jury, restitutions aux candidats
 - o nomination d'au moins un professionnel en activité, expert sur le domaine évalué, extérieur à l'organisme certificateur ou de formation et d'un représentant de la pédagogie (intervenant, référent ou coordinateur pédagogique de la formation)
 - o transmission en amont de l'épreuve, du guide de jury, des principes généraux d'évaluation de l'organisme certificateur, de la certification professionnelle visée, des outils d'évaluation (consignes, sujet, grille d'évaluation)
 - o émargement du jury
 - o rédaction d'un bilan de jury
- Pour les candidats
 - transmission en amont de l'épreuve, du guide des jurys, des principes généraux d'évaluation de l'organisme certificateur, de la certification professionnelle visée, des consignes décrites pour l'épreuve précisant les modalités d'évaluation, les résultats attendus, les critères d'évaluation mesurables et objectivables, les compétences évaluées, la composition du jury, l'ordre de passage
 - o tirage au sort de l'ordre de passage, aléatoire ou par les candidats

Pour obtenir la certification professionnelle de "Régisseur de spectacle et d'évènement", niveau 5 (Eu), option lumière, plateau/scène, son ou vidéo, délivrée par le CFPTS, le candidat devra avoir réussi l'épreuve finale évaluée par le jury de certification et avoir obtenu la certification de tous les blocs de compétences composant la certification précitée.

Régisseur de spectacle et d'évènement", option lumière, plateau/scène, son ou vidéo

Certification professionnelle de niveau 5 (Eu) - Compétences transversales

- BC01 Coordonner l'activité d'une régie technique pour répondre aux besoins d'une programmation de spectacles / événements
- BC02 Organiser, préparer, exploiter une régie pour restituer des effets scéniques / d'éclairage / de sonorisation / de projection et diffusion d'images en temps réel
- BC03 Adapter l'installation d'un système scénique / d'éclairage / de sonorisation / de projection et diffusion d'images pour le spectacle ou l'événementiel

Chacun des blocs de compétences est autonome et peut être présenté indépendamment les uns des autres.

En revanche, la présentation du candidat au jury de certification et à l'épreuve finale ne pourra avoir lieu que si tous les blocs de compétences ont été préalablement évalués.

Les codes commençant par "BC" correspondent aux blocs de compétences certifiés ; par "A" aux activités ; par "C" aux compétences évaluées ; par "R" aux résultats attendus pour évaluer la compétence au regard des critères décrits pour être mesurables et objectivables. La première page de chaque bloc de compétences décrit les compétences évaluées et les modalités d'évaluation. Les critères d'évaluation sont inscrits au regard des résultats attendus.

"Régisseur de spectacle et d'évènement", option lumière, plateau/scène, son ou vidéo					
Certification profession	Certification professionnelle de niveau 5 ^(Eu) - Compétences transversales				
REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	RI	EFERENTIEL D'EVALUATION		
REFERENCE D'ACTIVITES	REFERENCES DE COMPETENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION		
Démonstration des capacités dans l'accompagnement des projets de spectacle/évènement - niveau de qualification 5 (Eu) sur les savoir-faire dans le champ d'activité précité	R0.1.1 - Démontrer la mise en œuvre des savoir-faire du métier en précisant les activités professionnelles vécues pour identifier les étapes nécessaires au projet professionnel	Réflexion écrite / Entretien de positionnement Evaluation individuelle Rapport d'activité en entreprise / Réflexion écrite portant sur une problématique professionnelle choisie pour démontrer la capacité du candidat à développer une méthodologie de travail, transférable sur de nouvelles situations en lien avec le projet professionnel / Entretien de positionnement avec le jury portant sur le positionnement et le projet professionnel.	Le contexte général dans lequel s'inscrit le vécu professionnel est indiqué (secteur d'activité, entreprise(s), disciplines, statut, etc) L'environnement technique expérimenté est décrit La description des compétences et moyens mis en œuvre transférables sur des situations professionnelles à venir démontre l'acquisition des terminologies et concepts utilisés dans le métier La description des activités professionnelles vécues démontre une implication à la hauteur du niveau attendu pour la certification professionnelle visée		

"Régisseur de spectacle et d'évènement", option lumière, plateau/scène, son ou vidéo				
Certification professionnelle de niveau 5 ^(Eu) - Compétences transversales				
REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION		
REFERENCE D'AGITTE	KEI EKEITTIEE DE GOIM ETERGEG	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
Elaboration de solutions à des problèmes nouveaux Analyse et interprétation des informations en mobilisant des	R0.1.2 - Analyser le vécu de ses expériences de régie en identifiant une problématique professionnelle pour développer une méthodologie de travail	Le jury est composé, par spécialité évaluée, au minimum d'un professionnel, expert du domaine,	Les principes techniques présentés pour identifier la problématique choisie sont compréhensibles et cohérents Tous les éléments nécessaires à la compréhension et	
concepts	et anticiper les nouvelles situations	au(x)quel(s) s'ajoute pour l'ensemble de la ou les	les aspects essentiels du sujet sont abordés	
·	spécialités évaluées, directeur technique, extérieurs à l'organ	spécialités évaluées, un directeur technique, tous	La problématique professionnelle s'intéresse à développer une méthodologie de travail transposable sur de nouvelles situations	
		derinicated of de formation	Le sujet traité est en lien avec une problématique professionnelle intéressant le métier et sa spécialisation	
			Le traitement du sujet démontre la capacité du candidat à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, analyser et interpréter des informations en mobilisant des concepts	
Transmission du savoir-faire et des méthodes	R0.1.3 - Expliquer une méthodologie de travail en précisant les objectifs et les process pour accompagner la		L'organisation et la présentation de la réflexion écrite démontrent les qualités rédactionnelles et de synthèse nécessaires à une communication professionnelle	
	transmission des savoir-faire et des méthodes		La présentation écrite et l'entretien avec le jury démontrent l'attention développée pour se mettre à la portée du lecteur / de l'auditoire	
Positionnement professionnel	R0.2.1 - Développer une analyse prospective en identifiant les évolutions technologiques, structurelles ou sociétales pour évaluer les perspectives		Le questionnement des évolutions technologiques, structurelles ou sociétales pouvant modifier les compétences et/ou les conditions d'exercice du métier démontre une analyse prospective du projet	
	du métier		L'environnement technique recherché est décrit et motivé au regard de l'intérêt artistique pour le spectacle ou l'évènementiel	

"Régisseur de spectacle et d'évènement", option lumière, plateau/scène, son ou vidéo					
Certification profession	Certification professionnelle de niveau 5 ^(Eu) - Compétences transversales				
REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION			
REI ERENTEE B ACTIVITES	KEI EKENTIEE DE COMI ETENCEC	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION		
	R0.2.2 - Présenter son approche du métier en précisant les axes choisis pour accompagner une équipe		Les axes choisis pour accompagner une équipe démontrent un intérêt pour l'encadrement, à court, moyen ou long terme		
	écurisation du parcours R0.2.3 – Elaborer son curriculum vitae	L'analyse de situations vécues autour des questions de l'encadrement démontre une hauteur de vue et une prise de recul nécessaires dans une approche relationnelle objectivée			
Sécurisation du parcours professionnel		Le curriculum vitae permet d'identifier, en une page, le projet général, les compétences, le parcours de formation et professionnel du candidat			
	R0.2.4 - Présenter son projet professionnel en évaluant les compétences à développer pour		Le contexte général dans lequel s'inscrit le projet professionnel est indiqué (secteur d'activité, entreprise(s), disciplines, statut, etc)		
	sécuriser le parcours professionnel à court, moyen ou long terme		L'environnement technique recherché est décrit et motivé au regard de l'intérêt artistique pour le spectacle ou l'évènementiel		
			Les compétences et les moyens décrits pour réussir le projet professionnel démontrent la justesse de l'analyse et le réalisme du projet		
			La description du projet à court, moyen et long terme, démontre une analyse réaliste		
			Le projet professionnel est construit et cohérent au regard de la certification professionnelle visée		
			L'ouverture au dialogue démontre les qualités d'écoute et d'argumentation		

Les codes commençant par "BC" correspondent aux blocs de compétences certifiés ; par "A" aux activités ; par "C" aux compétences évaluées ; par "R" aux résultats attendus pour évaluer la compétence au regard des critères décrits pour être mesurables et objectivables. La première page de chaque bloc de compétences décrit les compétences évaluées et les modalités d'évaluation. Les critères d'évaluation sont inscrits au regard des résultats attendus.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
exercées, les métiers ou emplois visés		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC01 - Coordonner l'activité	d'une régie technique pour répon	dre aux besoins d'une pr	ogrammation de spectacles / événements
A1.1 – Organisation d'une régie technique	C1.1 – Organiser la répartition des moyens humains et matériels en prenant en compte la programmation d'un lieu de spectacle ou d'événement pour garantir la faisabilité technique d'un projet	Mise en situation professionnelle reconstituée organisée en temps limité Evaluation individuelle	Cf. détails en fonction des résultats attendus
A1.2 – Travail en équipe	C1. 2 – Communiquer en recherchant le consensus pour coordonner l'activité de son équipe avec celle des autres corps de métiers techniques, artistiques, administratifs	Etude de cas sur table individuelle / Jeu de rôle collectif avec une partie du jury représentant la direction	
A1.3 – Coordination d'une équipe	C1.3 – Coordonner le travail de son équipe en supervisant le respect des procédures de travail et en opérant les ajustements nécessaires pour prévenir des risques professionnels	artistique, technique et/ou administrative d'un projet Le jury est composé, au minimum, d'un professionnel par spécialité évaluée, expert du domaine, au(x)quel(s) s'ajoute pour l'ensemble de la ou les spécialités évaluées, un directeur technique ou régisseur général, tous extérieurs à l'organisme certificateur ou de formation	
A1.4- Participation à la création / conception	C1.4 – Définir les éléments d'une régie technique en prenant en compte les exigences pour communiquer les besoins matériels et humains nécessaires à la tournée / à l'exploitation d'un spectacle ou évènement		

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
exercées, les métiers ou emplois visés	compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC01 - Coordonner l'activité	d'une régie technique pour répond	dre aux besoins d'une	programmation de spectacles / événements
technique d'un s compte progra équipe R1.1.2 d'un s compte progra	R1.1.1 - Analyser les contraintes techniques d'un spectacle / événement en prenant en compte la configuration, l'organisation et la programmation d'un lieu pour affecter les équipements	couvrir une programmation sont évalués L'affectation des équipements en fonction événements programmés est cohérente Les compétences attachées à la mise en équipements sont soulignées, notammer règlementation et de la sécurité au travai Les besoins de compétences spécifiques pour l'affectation des techniciens L'affectation des techniciens démontre la règlementation en termes de droit et sécu	L'affectation des équipements en fonction des spectacles /
	R1.1.2 - Analyser les contraintes techniques d'un spectacle / événement en prenant en compte la configuration, l'organisation et la programmation d'un lieu pour répartir l'activité au sein de son équipe		Les besoins de compétences spécifiques sont pris en compte pour l'affectation des techniciens L'affectation des techniciens démontre la prise en compte de la règlementation en termes de droit et sécurité au travail Le vocabulaire et terminologie technique utilisée sont précis et adéquats
	R1.1.3 - Analyser les contraintes techniques d'un spectacle / événement en prenant en compte la configuration, l'organisation et la programmation d'un lieu pour gérer le planning de l'équipe et des moyens de la régie technique		Les contraintes matérielles et humaines de la régie technique d'une programmation / d'un lieu sont relevées pour évaluer les temps de montage / démontage L'organisation du planning de l'équipe et des moyens démontre une bonne prise en compte des éléments d'information pour proposer une solution cohérente Le vocabulaire et terminologie technique utilisée sont précis et adéquats
A1.2 – Travail en équipe	R1.2.1 - Analyser la demande en identifiant les éventuelles difficultés pour prévenir des risques de conflits entre équipes		Les risques de difficultés interservices relevés sont réalistes Le dialogue avec les autres corps de métiers démontre la recherche de solutions satisfaisantes pour l'ensemble des interlocuteurs
	R1.2.2 - Dialoguer avec les autres corps de métiers en démontrant une qualité d'écoute et d'ouverture pour trouver des solutions gagnants-gagnants	e	La communication démontre une compréhension des difficultés, contraintes, objectifs des autres corps de métiers La communication démontre une recherche d'adhésion des interlocuteurs La communication démontre une attention pédagogique, développée avec bienveillance, pour être comprise par tous les interlocuteurs

17237_RSV_DemandeEnregistrement_20210629.docx

CFPTS - CERTIFICATIONS - FLeroy 08 juillet 2021 P. 7/20

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
exercées, les métiers ou emplois visés	compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC01 - Coordonner l'activité	d'une régie technique pour répon	dre aux besoins d'une p	rogrammation de spectacles / événements
	R1.2.3 - Echanger avec les autres régisseurs techniques en évaluant et en confrontant les possibilités pour optimiser l'organisation des régies		Plusieurs possibilités sont étudiées Les préconisations sont pertinentes L'argumentation est étayée
A1.3 – Coordination d'une équipe	ávaluant l'adéquation des compétances de		L'évaluation des moyens humains met en évidence les points en adéquation ou les écarts Les solutions proposées pour pallier aux écarts sont réalistes et pertinentes au regard de l'environnement économique et social de l'entreprise Le vocabulaire et terminologie technique utilisée sont précis et adéquats
			L'intégration de nouveaux techniciens fait l'objet d'une attention particulière se traduisant par la mise en place d'un plan d'action Le plan d'action est cohérent au regard de la situation annoncée
	R1.3.3 - Communiquer la répartition des tâches en soulignant les points de vigilance pour coordonner l'activité de son équipe		La répartition des tâches et la planification du travail de l'équipe permet à chacun de définir qui fait quoi, comment et quand La communication des points de vigilance est précise et rigoureuse
A1.4- Participation à la création / conception	R1.4.1 - Analyser la demande en identifiant les esthétiques recherchées pour choisir les configurations et équipements à mettre en œuvre		L'esthétique du spectacle ou de l'événement est précisée Le choix de matériel est argumenté au regard de l'esthétique recherchée Le choix matériel est cohérent au regard des informations détenues Le vocabulaire et terminologie technique utilisée sont précis et adéquats
	R1.4.2 - Analyser les choix de mise en œuvre en précisant les points de vigilance pour anticiper les risques en matière de prévention et sécurité au travail		Les risques professionnels liés à la mise en œuvre des équipements choisis sont correctement repérés La communication des points de vigilance est précise et rigoureuse

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis			
exercées, les métiers ou emplois visés		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION		
BC01 - Coordonner l'activité	BC01 - Coordonner l'activité d'une régie technique pour répondre aux besoins d'une programmation de spectacles / événements				
	R1.4.3 - Analyser le projet en repérant les contraintes techniques pour anticiper les problématiques liées à la tournée / à l'exploitation		Les problématiques techniques du projet sont soulignées Des solutions possibles pour pallier les problématiques techniques dans le cadre d'une tournée sont proposées		
	R1.4.4 - Communiquer les besoins matériels et humains en élaborant les outils nécessaires pour définir les conditions de faisabilité de représentation d'un spectacle / événement		Les outils produits sont efficaces en termes de communication Les outils produits démontrent une bonne méthodologie de travail transférable à une nouvelle situation Les conditions de faisabilité sont soulignées Le vocabulaire et terminologie technique utilisée sont précis et adéquats		

Les codes commençant par "BC" correspondent aux blocs de compétences certifiés ; par "A" aux activités ; par "C" aux compétences évaluées ; par "R" aux résultats attendus pour évaluer la compétence au regard des critères décrits pour être mesurables et objectivables. La première page de chaque bloc de compétences décrit les compétences évaluées et les modalités d'évaluation. Les critères d'évaluation sont inscrits au regard des résultats attendus.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis				
exercées, les métiers ou emplois visés		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION			
	BC02 - Organiser, préparer, exploiter une régie pour restituer des effets scéniques / d'éclairage / de sonorisation / de projection ediffusion d'images en temps réel					
A2.1 - Organisation de la prise en main d'une régie	C2.1 – Evaluer les besoins et adaptations nécessaires en analysant les informations relatives à l'exploitation pour organiser une régie de spectacle / événement	Mise en situation professionnelle reconstituée organisée en temps limité	Cf. détails en fonction des résultats attendus			
A2.2 - Prise en main / préparation d'une régie	C2.2 – Préparer une régie en encadrant la mise en fonctionnement des équipements et en finalisant les réglages pour ajuster l'installation à la demande artistique	Evaluation individuelle Etude de cas sur table individuelle / Mise en situation pratique collective portant sur le réglage et l'exploitation d'un système en temps réel (live) avec encadrement de professionnel(s) extérieur(s) et accueil d'artiste(s)				
A2.3 - Exploitation d'une régie	C2.3 – Exploiter une régie en suivant la conduite pour contrôler le lancement des effets		l'exploitation d'un système en temps réel (live) avec encadrement de professionnel(s) extérieur(s)			
		Le jury est composé, au minimum, d'un professionnel par spécialité évaluée, auxquels s'ajoute pour l'ensemble de la ou les spécialités évaluées, un régisseur général, tous extérieurs à l'organisme certificateur ou de formation				

	•	définit les c MODALITÉS D'ÉVALUATION	FERENTIEL D'EVALUATION ritères et les modalités d'évaluation des acquis CRITÈRES D'ÉVALUATION L'éclairage / de sonorisation / de projection et
A2.1 - Organisation de la prise en main d'une régie	R2.1.1 - Analyser les informations à disposition en précisant les éventuels compléments nécessaires pour lister les besoins d'une régie / d'une exploitation		Les demandes de compléments démontrent une bonne analyse du cahier des charges et des outils à disposition L'utilité des informations demandées est démontrée Les besoins sont repérés
	R2.1.2 - Analyser les informations à disposition en précisant l'ordonnancement des étapes et tâches à réaliser, de la préparation de la régie jusqu'à l'accueil de l'artiste pour organiser une régie / une exploitation		La liste des étapes de travail est exhaustive L'ordonnancement des tâches à réaliser, de la préparation de la régie, de l'accueil de l'artiste jusqu'à l'exploitation, est cohérent au regard des informations connues
	R2.1.3 - Analyser les informations à disposition en précisant la répartition des tâches à réaliser pour organiser la préparation d'une régie		La répartition des tâches est pertinente au regard des compétences annoncées
	R2.1.4 - Participer à la prévention des risques en utilisant les données sur les risques professionnels et risques inhérents à l'activité de spectacle pour lister les règles de sécurité à mettre en œuvre pour la préparation et l'exploitation d'une régie		La liste des équipements de protection individuelle et collective démontre l'évaluation des risques professionnels et inhérents à l'activité pour le montage, accueil et démontage de la situation Les procédures de prévention des risques énoncées sont adéquates et réalistes au regard de la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis			
exercées, les métiers ou emplois visés	compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION		
	BC02 - Organiser, préparer, exploiter une régie pour restituer des effets scéniques / d'éclairage / de sonorisation / de projection diffusion d'images en temps réel				
	R2.1.5 – Confirmer l'organisation et/ou évaluer les éventuels ajustements à réaliser en dialoguant avec les autres corps de métier (technique, artiste) sur les besoins ou contraintes pour préciser le temps nécessaire aux étapes de préparation de la régie, de répétition et de réglage des effets		Les échanges argumentés avec les autres corps de métier, technique / artiste, démontrent une évaluation juste des contraintes et des enjeux respectifs Le respect de l'organisation prévue pour la préparation de la régie démontre la justesse de l'évaluation du temps nécessaire pour chaque étape La conduite est précisée par un repérage du déroulement des effets en coordination avec les autres corps de métier (technique, artiste) La répartition des tâches est précisée		
A2.2 - Prise en main / préparation d'une régie	R2.2.1 - Réaliser un repérage de l'espace scénique et des équipements en vérifiant l'adéquation au cahier des charges pour respecter les procédures en matière de sécurité du travail		La circulation des personnes sur le plateau et dans la salle est prise en compte Les personnes en présence sont prévenues d'une manœuvre comportant des risques Les issues de secours et l'accessibilité aux équipements de lutte contre l'incendie sont vérifiées L'existence de risques est signalée Le port des équipements de protection individuelle adéquat pour la manipulation des matériels est vérifié		
	R2.2.2 - Encadrer les techniciens placés sous son autorité en prenant en compte leur niveau de compétences pour les accompagner sur les tâches à réaliser dans le cadre d'une préparation de régie		Les tâches à réaliser et ordres sont transmis en utilisant une terminologie claire et précise L'accompagnement des techniciens placés sous son autorité démontre la capacité à encadrer en développant une bienveillance pédagogique Les échanges avec les techniciens placés sous son autorité démontrent la capacité à encadrer en développant le positionnement de régisseur attendu		

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
exercées, les métiers ou emplois visés	compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC02 - Organiser, préparer, diffusion d'images en temps	•	des effets scéniques / d	d'éclairage / de sonorisation / de projection et
	R2.2.3 – Encadrer la mise en route, la vérification de l'installation en accompagnant les techniciens placés sous son autorité pour sécuriser la régie et les équipes		Les tâches à réaliser et ordres sont transmis en utilisant une terminologie claire et précise L'ordonnancement des étapes de mise en marche / d'arrêt des équipements est cohérent La procédure de vérification du bon fonctionnement de l'installation est efficace pour détecter les éventuels dysfonctionnements ou anomalies en sécurité
	R2.2.4 – Finaliser la configuration de la régie en adaptant les moyens et le réglage des effets pour répondre à la demande artistique		La méthodologie de configuration / de réglage est efficace L'adaptation des moyens et le réglage des effets démontrent une bonne prise en compte de la demande artistique Les échanges avec l'artistique démontrent la bonne prise en compte de l'interlocuteur dans sa fonction et son niveau de compréhension des concepts Les échanges argumentés avec l'artistique démontrent une recherche de solutions satisfaisantes tant pour l'artistique que pour la technique
A2.3 - Exploitation d'une régie	R2.3.1 – Accueillir l'équipe artistique en établissant le dialogue pour l'accompagner dans sa prestation		La prise en compte de la présence artistique démontre l'écoute des besoins des artistes et de l'exploitation du spectacle Les interactions avec l'artistique démontrent une veille et une attention aux besoins La répartition des tâches démontre une bonne compréhension des enjeux et l'anticipation de l'accueil artistique
	R2.3.2 – Suivre la conduite en pilotant les effets à bon escient pour coordonner sa régie en temps réel à la demande artistique		La restitution des effets demandés démontre l'efficacité de la conduite Le contrôle visuel de la scène permet d'ajuster la conduite en temps réel Les ajustements opérés démontrent la bonne prise en compte de la demande artistique ou d'un dysfonctionnement repéré

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis		
·	d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
BC02 - Organiser, préparer, diffusion d'images en temps		des effets scéniques / d	l'éclairage / de sonorisation / de projection et	
	R2.3.3 – Restituer la réalité scénique en prenant en compte l'environnement artistique pour respecter le spectacle accueilli		La cohérence de la restitution démontre la compréhension du discours artistique Le dialogue avec l'artistique illustre le bon niveau d'investissement et de positionnement pour la fonction (niveau régisseur)	
	R2.3.4 – Transmettre la conduite modifiée en consignant les ajustements opérés en temps réel pour restituer ultérieurement la régie		Les modifications opérées sur la conduite sont précisées Les modifications apportées sont exprimées avec une terminologie claire et précise La méthodologie appliquée prend en compte la transférabilité des éléments de conduite pour une restitution ultérieure	
	R2.3.5 – Présenter ses méthodes de travail à un régisseur ou professionnel qualifié en expliquant les points de réussite et difficultés pour préciser les actions correctives à prévoir pour une exploitation similaire		L'analyse des éventuels dysfonctionnements démontre une évaluation juste de la situation Les actions correctives énoncées sont pertinentes pour anticiper les éventuelles difficultés rencontrées ou améliorer l'efficacité du système produit La méthode de travail est présentée pour pouvoir être transposée à une situation similaire sans être identique Les réponses démontrent une capacité à manipuler les concepts, les principes et les procédures au niveau attendu L'adaptation des réponses démontrent une qualité d'écoute et une capacité à prendre en compte les retours, même critiques Le niveau d'investissement et la posture sont en adéquation avec le positionnement pour la fonction (niveau régisseur)	

Les codes commençant par "BC" correspondent aux blocs de compétences certifiés ; par "A" aux activités ; par "C" aux compétences évaluées ; par "R" aux résultats attendus pour évaluer la compétence au regard des critères décrits pour être mesurables et objectivables. La première page de chaque bloc de compétences décrit les compétences évaluées et les modalités d'évaluation. Les critères d'évaluation sont inscrits au regard des résultats attendus.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC03 - Adapter l'installation d'un système scénique / d'éclairage / de sonorisation / de projection et diffusion d'images pour le spectacle ou l'événementiel			
A3.1 - Organisation du montage d'une installation	C3.1 - Organiser l'installation d'un système S/E/S/P en évaluant les moyens et les contraintes pour répondre aux besoins techniques ou artistiques d'un spectacle / événement	Mise en situation professionnelle reconstituée organisée en temps limité Evaluation individuelle	Cf. détails en fonction des résultats attendus
A3.2 – Montage / Démontage d'une installation	C3.2 – Procéder au montage / démontage de l'installation d'un système S/E/S/P en appliquant les méthodologies adéquates pour adapter les moyens et sécuriser les équipes	Mise en situation pratique portant sur l'installation d'un système scénique / d'éclairage / de sonorisation / de projection et diffusion d'images d'un évènement avec accueil d'un professionnel extérieur Le jury est composé au minimum d'un professionnel, expert du domaine, extérieur à l'organisme certificateur ou de formation, d'un représentant pédagogique	
A3.3 – Configuration et mise en marche des équipements	C3.3 – Vérifier le bon fonctionnement en procédant à la mise en marche, configuration et ajustement des équipements pour fiabiliser le contrôle du système		
A3.4 – Compte-rendu et retours d'une installation	C3.4 – Rendre compte de l'installation d'un système S/E/S/P en précisant les procédures pour l'utilisation du système installé et les actions correctives à prévoir pour une utilisation ultérieure		

décrit les situations de travail et les activités ide	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC03 - Adapter l'installation spectacle ou l'événementiel	n d'un système scénique / d'écla	irage / de sonorisation	/ de projection et diffusion d'images pour le
A3.1 - Organisation du montage d'une installation	R3.1.1 - Participer à la prévention des risques en utilisant les données sur les risques professionnels et risques inhérents à l'activité de spectacle pour lister les règles de sécurité à mettre en œuvre pour l'installation		La liste des équipements de protection individuelle et collective démontre l'évaluation des risques professionnels et inhérents à l'activité pour le montage, accueil et démontage de la situation Les procédures de prévention des risques énoncées sont adéquates et réalistes au regard de la situation
	R3.1.2 - Mesurer les besoins en électricité et en levage nécessaires à une installation en procédant aux calculs de puissance et de charge pour assurer la fiabilité du système d'alimentation et d'accroche		Le calcul de puissance nécessaire à l'installation est correct Le système d'accroche est vérifié pour supporter la charge des équipements
	R3.1.3 - Choisir les équipements à mettre en œuvre en utilisant l'expression de la demande artistique, les informations techniques à disposition concernant le lieu d'accueil, le spectacle / événement à accueillir pour décider de l'emplacement du matériel, de l'organisation des liaisons et du passage des câbles		La sélection du matériel démontre la bonne compréhension des outils "papier" à disposition Les adaptations opérées démontrent une prise en compte pertinente de la demande, de la configuration du lieu, des ressources matérielles et humaines à disposition
	R3.1.4 - Organiser le montage en réalisant un repérage de l'espace scénique et des équipements pour vérifier leur état, déterminer les priorités et ordonnancer les étapes de montage en fonction des ressources matérielles et humaines dans le temps alloué		L'évaluation des outils "papier" au regard de la réalité du plateau démontre un repérage de l'espace scénique efficace Le plan de montage est réaliste et démontre une organisation et une répartition des tâches cohérentes Les étapes de montage et de test décrites démontrent la capacité à réagir aux imprévus

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC03 - Adapter l'installation spectacle ou l'événementiel	d'un système scénique / d'écla	irage / de sonorisation	de projection et diffusion d'images pour le
A3.2 – Montage / Démontage d'une installation	R3.2.1 Prendre en compte les procédures de prévention des risques en appliquant les règles et consignes en matière de sécurité du travail pour sécuriser le montage, l'installation et le démontage R3.2.2 – Installer le système d'accroche en respectant les règles de sécurité pour prévenir des risques professionnels et inhérents à l'activité des lieux de spectacle R3.2.3 - Installer les alimentations électriques et les réseaux en repérant les câbles pour fiabiliser la communication entre les équipements		La circulation des personnes sur le plateau est prise en compte Les personnes en présence sont prévenues d'une manœuvre comportant des risques Le montage tient compte des issues de secours et de l'accessibilité aux équipements de lutte contre l'incendie L'existence de risques est signalée Le port des équipements de protection individuelle adéquat pour la manipulation des matériels est vérifié Les nœuds réalisés sont adéquats pour le type d'accroche demandé L'élingage sécurise correctement les équipements Le système de charge / de paintage est vérifié La méthodologie appliquée démontre l'attention à la rigueur, la propreté et au respect des délais Les tests électriques sont opérés en respect des procédures de prévention des risques Les raccordements électriques, câbles et liaisons sont installés en cohérence avec le plan synoptique du système demandé en toute sécurité Les câbles, liaisons et équipements sont repérés
	R3.2.4 – Répartir les équipements et matériel en prenant en compte la configuration du lieu pour réaliser l'installation demandée		L'adressage / distribution du signal des appareils est correct La méthodologie appliquée démontre l'attention à la rigueur, la propreté et au respect des délais Les équipements et matériels sont vérifiés et préparés pour leur montage Les équipements et matériels sont installés en cohérence avec le plan d'implantation ou son adaptation La méthodologie appliquée démontre l'attention à la rigueur, la propreté et au respect des délais

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION			
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis			
excretes, les metters du emplois vises		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION		
BC03 - Adapter l'installation spectacle ou l'événementiel	BC03 - Adapter l'installation d'un système scénique / d'éclairage / de sonorisation / de projection et diffusion d'images pour le spectacle ou l'événementiel				
	R3.2.5 – Réaliser le démontage de l'installation en respectant les procédures en application sur le lieu pour garantir la qualité du rangement, la protection des équipements et du matériel		L'ordonnancement des étapes de démontage des équipements est cohérent Les équipements et matériels sont vérifiés pour consigner un éventuel besoin de maintenance ou de réparation		
A3.3 – Configuration et mise en marche des équipements	R3.3.1 – Procéder à la mise en marche / arrêt des équipements en réinitialisant le système pour préparer l'utilisation de l'installation R3.3.2 – Vérifier la configuration des liaisons de contrôle et des équipements en prenant en compte le cahier des charges pour paramétrer les effets attendus		L'ordonnancement des étapes de mise en marche / d'arrêt des équipements est cohérent La procédure de vérification du bon fonctionnement de l'installation est efficace pour détecter les éventuels dysfonctionnements ou anomalies en sécurité Les éventuelles interventions pour répondre aux dysfonctionnements ou anomalies démontrent une capacité à prendre des initiatives efficaces et rapides La méthodologie appliquée démontre l'attention à la rigueur, à la demande et au respect des délais Les personnes en présence sont prévenues d'une manœuvre comportant des risques Le port des équipements de protection individuelle adéquat pour la manipulation des matériels est vérifié L'ordonnancement des étapes de configuration des équipements est cohérent Les éventuelles interventions pour répondre aux dysfonctionnements ou anomalies démontrent une capacité à prendre des initiatives efficaces et rapides La restitution permet de vérifier la précision de la réponse à la demande La méthodologie appliquée démontre l'attention à la rigueur, à la demande et au respect des délais		

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
exercées, les métiers ou emplois visés		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BC03 - Adapter l'installation d'un système scénique / d'éclairage / de sonorisation / de projection et diffusion d'images pour le spectacle ou l'événementiel			
	R3.3.3 – Evaluer la fiabilité de l'installation en vérifiant le bon fonctionnement pour réajuster la configuration		La procédure de vérification du bon fonctionnement est efficace pour détecter les éventuels dysfonctionnements ou anomalies Les éventuelles interventions pour répondre aux dysfonctionnements ou anomalies démontrent une capacité à prendre des initiatives efficaces et rapides La méthodologie appliquée démontre l'attention à la rigueur, à la demande et au respect des délais
A3.4 – Compte-rendu et retours d'une installation	R3.4.1 – Présenter le système d'installation en précisant les ajustements opérés pour livrer le système monté à un régisseur ou professionnel qualifié		Le présentation de l'installation utilise une terminologie claire et précise Les points de conformités ou de non conformités au cahier des charges sont expliqués et argumentés en fonction des compromis choisis La fiabilité ou à l'inverse les points de fragilité ou de risques de l'installation sont clairement énoncés et expliqués La présentation des possibilités du système et des éventuelles solutions dégradées envisagées permettent d'évaluer la capacité à anticiper / réagir en cas de dysfonctionnement Le positionnement de l'interlocuteur est pris en compte pour adapter le niveau de communication pédagogique

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités			REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis		
	compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION		
BC03 - Adapter l'installation spectacle ou l'événementiel	BC03 - Adapter l'installation d'un système scénique / d'éclairage / de sonorisation / de projection et diffusion d'images pour le spectacle ou l'événementiel				
	R3.4.2 – Présenter ses méthodes de travail à un régisseur ou professionnel qualifié en expliquant les points de réussite et difficultés pour préciser les actions correctives à prévoir pour une installation similaire		L'analyse des éventuels dysfonctionnements démontre une évaluation juste de la situation Les actions correctives énoncées sont pertinentes pour anticiper les éventuelles difficultés rencontrées ou améliorer l'efficacité du système produit La méthode de travail est présentée pour pouvoir être transposée à une situation similaire sans être identique Les réponses démontrent une capacité à manipuler les concepts, les principes et les procédures au niveau attendu L'adaptation des réponses démontre une qualité d'écoute et une capacité à prendre en compte les retours, même critiques Le niveau d'investissement et la posture sont en adéquation avec le positionnement pour la fonction (niveau régisseur)		